Accusé de réception en préfecture 076-21760384-2022031-D38-0322-DE Date de télétransmission : 05/04/2022 Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1er avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1er adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (et non la moitié) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées:

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, excepté pour les comptes administratifs

auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations

 n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY

Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

<u>Délibération n</u>°: D.38/03.22 Objet : Budget Ville 2022

Crise humanitaire en Ukraine

Versement d'une aide financière d'urgence

VILLE DE LILLEBONNE Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.38/03.22 Objet:

Budget Ville 2022

Crise humanitaire en Ukraine

Versement d'une aide financière d'urgence

Monsieur BELGHACHEM indique que la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a provoqué une crise humanitaire en Ukraine sans précèdent en Europe, avec un exode massif des populations et le blocage des circuits d'approvisionnement.

Au regard de cet évènement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui permet de sécuriser et centraliser les aides financières d'urgence faites par les collectivités locales aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Ce fonds, géré par des équipes spécialisées du centre de crise de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, finance des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes de conflits et ce, en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le versement des dons sur le FACECO est encouragé par l'association des Maires de France (AMF) qui a lancé un appel au soutien de la population ukrainienne.

La Ville de Lillebonne souhaite répondre à cet appel en apportant un soutien financier à la population ukrainienne par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1, L1112-1, L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de marquer sa solidarité envers la population ukrainienne,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour venir en aide à la population ukrainienne ; somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget ville (nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme, Par délégation du Maire,

Le 1er Adjoint,

Kamel BELGHACHEM.